

Rôle et missions du pharmacien sapeur-pompier

Pharmacien-Commandant
BARBOUCHE

Service Départemental d'Incendie et
de Secours de la Nièvre

43 èmes journées de l'APHROC – 24
Septembre 2012

Organisation des SDIS

- **Le pharmacien SP exerce au sein d'un établissement public départemental :
le SDIS**
- **Loi du 3 mai 1996 dite loi de départementalisation créé dans chaque département un « service départemental d'incendie et de secours » qui comporte un corps départemental de sapeurs-pompiers et un service de santé et de secours médical**

Organisation des SDIS

- Des **Groupements territoriaux** regroupant les centres de secours
- Des **Groupements fonctionnels** regroupant les services au sein de la Direction Départementale (Formation, administratif, technique, **la pharmacie** ...)

Organisation des SDIS

- **Le SDIS** est dirigé par un **DD SIS** placé sous l'autorité administrative et financière du **PCG** (ou son représentant) et opérationnelle du **Préfet**
- **Le DD SIS est un officier supérieur** du grade de Commandant à Colonel selon la catégorie du département (1 à 5)

Missions des SDIS

- **Prévention, protection et lutte contre les incendies**, mission classique, historique et la plus emblématique ... mais pas la importante en nombre d'intervention
- **Protection des personnes**, des biens et de l'environnement
- **Secours d'urgence** des victimes d'accidents, de sinistres, de catastrophes (70% des interventions)

Le Service de Santé et de Secours Médical - SSSM

- Majoritairement composé de volontaires : **MSP, PSP, ISP, VSP** répartis au sein des centres de secours
- **La chefferie** basée à la DDSIS est essentiellement **professionnelle** : médecin-chef, médecin-chef adjoint, pharmacien-chef, infirmier d'encadrement. Seul le vétérinaire-chef n'est pas professionnel.

Le Service de Santé et de Secours Médical - SSSM

- **Le décret 97-1225 du 26 décembre 1997** précise :
 - les missions du SSSM dont fait partie la pharmacie
 - les emplois et leur quota
 - l'organisation hiérarchique

Le Service de Santé et de Secours Médical - SSSM

- **Le décret 97-1225 du 26 décembre 1997 créé :**
 - **une commission consultative médicale** présidée par le médecin-chef et dont fait partie le pharmacien-chef. Son rôle est de délivrer des avis sur toute question dont elle est saisie (fonctionnement du service, avis technique sur le matériel, les nouvelles dotations ...)
 - **une commission d'aptitude aux fonctions de SPV** qui donne un avis sur les aptitudes complexes

Les missions du SSSM

- **Surveillance de la condition physique** des sapeurs-pompiers
- **Exercice de la médecine professionnelle et d'aptitude** des SPP et SPV
- **Conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité** : rôle du pharmacien en tant que professionnel de santé ou d'agent de prévention

Les missions du SSSM

- **Le soutien sanitaire aux opérations (SSO)**, rôle du pharmacien **en amont** lors de la définition de l'armement type et de la préparation des lots, **rôle sur intervention** (délivrance, conseil, administration de médicaments), **rôle de soutien logistique** pour le réarmement pendant ou après l'intervention

Les missions du SSSM

- **La participation à la formation des SP** au secours à personnes, le pharmacien diffuse les bonnes pratiques en matière d'hygiène et de désinfection du matériel et des ambulances, conseils concernant la bonne utilisation des DM, risque bio, toxico ...
- **Surveillance de l'état de l'équipement médico-secouriste du service**

Les missions du SSSM

- Cette surveillance représente **un véritable défi** pour le pharmacien-gérant
- **Défi** en terme :
 - **nombre de VSAV** à surveiller = 50
 - **dispersion des sites géographiques** sur l'ensemble du département. La responsabilité territoriale du pharmacien-gérant SP est étendue.

Les missions du SSSM

- **Défi en terme :**
 - **nombre de références** à contrôler
 - **nécessité d'assurer la traçabilité** des contrôles
 - **disponibilité limité** du pharmacien-gérant

Les missions du SSSM

- La PUI du SDIS 58 assure ces contrôles via **ses 2 logisticiens**
 - **passage programmé et périodique** dans les centres de secours
 - **pour appliquer** le protocole de désinfection complet des VSAV
 - **pour vérifier et tracer** les dates de péremption ainsi que le bon fonctionnement de certains appareils biomédicaux (DSA, aspirateur, lecteur de glycémie ...)
 - **pour rendre compte au gérant** des anomalies constatées (hygiène insuffisante, stock pléthorique, dégradation ou disparition de matériel ...)

Les missions du SSSM

- **Participation aux missions** de secours d'urgence (MSP / ISP protocolés)
- **Participation aux opérations** impliquant des animaux ou concernant les chaînes alimentaires : rôle des vétos SP
- **Participation aux missions** dans le domaine des risques technologiques : rôle de conseil du pharmacien en RCH et RAD – **Il est conseillé de suivre des formations spécifiques** (compréhension de la MGO, méthodologie d'intervention des SP)

Le pharmacien SP

- **Professionnel de santé** exerçant sein au des SSSM des SDIS
- Statut majoritaire de **SPV**, cependant un ou plusieurs emplois de pharmacien peuvent être créés dans chaque SDIS
- L'un de ces emplois permet d'assurer la **gérance de la pharmacie à usage intérieure**

Quelles missions ?

- **Missions pharmaceutiques** prévues par le décret PUI modifié 2007-1428
- « La PUI du SDIS **approvisionne les centres d'incendies et de secours** en médicaments, objets ou produits nécessaires aux malades ou blessés auxquels ils donnent les secours et assure la surveillance de ces dotations. Ces dotations comprennent les médicaments destinés aux **médecins du SSSM** qui interviennent en situation d'urgence. »
- Rq : 1er médicament le plus utilisé étant **l'O2** (usage secouriste)

Missions PUI

- Le pharmacien gérant garantit le circuit d'approvisionnement et de dispensation des **produits du monopole** : médicaments, dont l'O₂, et des dispositifs médicaux stériles. Il en assure la **pharmacovigilance**.

Missions PUI

- Le pharmacien-gérant peut assurer également la gestion de **produits hors monopole** :
 - **DM non stériles**
 - **Matériel secouriste** (attelles, MID, brancards cuillère, fiches bilan ...)
 - **Matériel biomédical** (scope, oxymètre, DSA, aspirateur de mucosités ...)

Quelles missions ?

- **Missions partagées :**
- **Formation** des autres professionnels de santé et des SP (RCH, risque bio, toxico)
- Prévention des **risques infectieux**, élaboration et suivi des protocoles de désinfection des ambulances
- Conseil dans le domaine **NRBC**
- Rôle dans **l'hygiène et la sécurité** en tant qu'agent de prévention (Evaluation des risques professionnels dans les casernes, participation aux enquêtes analyses accidents, siège au CHS)

Quelles missions ?

- Participation aux **interventions de grande ampleur** mettant en oeuvre un PMA dans le cadre du plan ORSEC (**Bol d'Or Magny-Cours, GPF 1**)
- Renfort au profit de la **Sécurité Civile** (Tremblement de terre d'Haïti)
- Participation au **SSO** (Opération de longue durée, intervention impliquant de nombreux SP)
- **Matérovigilance** : peut-être correspondant local de matériovigilance en complément de son rôle obligatoire de pharmacovigilance

Missions PUI

- **Produits d'hygiène des VSAV** (détergents-désinfectants sous forme liquide type SURFANIOS et de spray type ANIOS SURFASAFE)
- **EPI** tels que masques FFP2, combinaison à usage unique pour le RCH, RAD, risque bio
- **Produits nécessaires aux visites médicales d'aptitude** (électrodes ECG, embouts spirométrie, draps d'examen ...)
- **DASRI**

Une mission particulière

- Une mission particulière **en relation avec son statut d'officier de sapeur-pompier**
- Le pharmacien peut participer à des services de représentation, **notamment lors des Ste-Barbe de fin d'année en tant que représentant de l'établissement public SDIS** vis-à-vis des centres de secours
- **Participe aux autres cérémonies officielles** (vœux, congrès départemental, inauguration de caserne ...)

Avec quel personnel ?

- **Le pharmacien-gérant** est un pharmacien ayant le statut de SPP présent au minimum 5 demi-journées / semaine
- Il peut être assisté par des **pharmaciens adjoints SPP / SPV obligatoirement inscrits en section H**
- **Les pharmaciens SPV** exercent ponctuellement pour le compte de la PUI (ex : remplacement du gérant) ou dans les centres de secours

Avec quel personnel ?

- Les pharmaciens SPP relèvent de la FPT et sont régis par le **cadre d'emploi commun des médecins et pharmaciens de SPP** (décret du 16 octobre 2000)
- **Recrutement sur liste d'aptitude** après un concours national sur entretien organisé par la **Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises** du Ministère de l'Intérieur - **DGSCGC**

Avec quel personnel ?

- Recrutés par les SDIS sur **liste d'aptitude** puis nommés stagiaire durant 1 année
- **Titularisation** à l'issue d'une formation initiale suivie à l'ENSOSP d'Aix en Provence
- Déroulement de carrière comprend **4 grades**

Avec quel personnel ?

- **Pharmacien de 2ème classe (Capitaine)**
- **Pharmacien de 1ère classe (Commandant)**
- **Pharmacien hors classe (Lieutenant-Colonel)**
- **Pharmacien de classe exceptionnelle (Colonel)**

Avec quel personnel ?

- **Passage au grade supérieur** à l'ancienneté et conditionné par l'accord de l'autorité d'emploi, à la différence des pharmaciens hospitaliers (progression linéaire)
- **Projet de parallélisme d'organisation** avec la grille de praticien hospitalier

Avec quel personnel ?

- **Préparateurs en pharmacie**, pas de cadre d'emploi spécifique (agent technique ou technicien de la filière FPT ou contractuels)
- **Assistants Techniques Pharmaceutiques** ou **Logisticiens** selon les SDIS, mission logistique (mise en rayon, livraison des commandes dans le département ...)

Avec quel personnel ?

- **Ingénieurs biomédicaux** ex : BSPP, « gros SDIS », rare voir absents dans les autres SDIS (rôle partagé entre le PSP et l'ISP)
- **Personnel administratif** (secrétaire)

Les PUI se sont développées au sein des SDIS

- Rôle historique de l'O2 qui a permis l'entrée des PSP au sein des SDIS
- Importance prise par le **Secours A Personne**
- **Le SAP** s'est développé au fil des années : 70 % de nos interventions SP (vieillesse de la population, mutation socio-culturelle et besoin de sécurité de la société, baisse démographique médicale ...)
- Un colloque a récemment été consacré au **SAP**

[video-colloque.avi](#)

Les PUI se sont développées au sein des SDIS

- **Le SAP** s'est également développé au fur et à mesure de la parution **des textes législatifs**
- Début dans les années 50
- Décret du 07/03/1953 : **définit le rôle du MSP** en intervention (victimes d'accidents et d'incendies)
- Décret du 02/12/1955 : **naissance des SMUR**, possibilité de convention avec les SP pour la création de SMUR rouges

Les PUI se sont développées au sein des SDIS

- Loi du 03/05/1996 : **texte fondateur** des SDIS qui consacre le **SAP au profit des SP** dans le cadre des pouvoirs de police du maire et du préfet
- **Le SAP** permet de délivrer les **1ers secours** immédiats ≠ **AMU** qui correspond à une **mission médicale** de soins qui organise le transfert et l'hospitalisation des patients

Les PUI se sont développées au sein des SDIS

- ≠ de mode de financement
- **SAP** : financé par les impôts locaux, une partie par le budget du Conseil Général et une partie par celui des communes
- **AMU** : financement Sécurité Sociale

Les PUI se sont développées au sein des SDIS

- **Référentiel commun relatif à l'organisation du SAP et de l'aide médicale urgente du 25/06/2008 réaffirme la place des SP dans cette mission**
- **Les missions de chaque intervenant sont précisées et confortées**
- **Réponse secouriste** : étape la plus précoce de la chaîne de secours organisée

Les PUI se sont développées au sein des SDIS

- **La réponse ISP**
- Apportent une **réponse adaptée** aux besoins des victimes dans le respect du CSP
- **Participent** aux missions de secours d'urgence dans le cadre de leur **décret de compétence**

Les PUI se sont développées au sein des SDIS

- **Missions des ISP :**
 - **application des protocoles de soins d'urgence**
 - **prise en charge de la douleur**

Le référentiel vient reconnaître leur rôle dans l'application **de ces protocoles (PISU)**

Les PUI se sont développées au sein des SDIS

- **PISU** : « En l'absence d'un médecin, l'infirmier ou l'infirmière est habilité ... à mettre en œuvre des protocoles de soins d'urgence, préalablement écrits, datés et signés par le médecin responsable. ... »
CSP
- **Toute mise en œuvre d'un PISU fait l'objet d'un compte-rendu** écrit, daté, signé remis au médecin et annexé au dossier du patient

Les PUI se sont développées au sein des SDIS

- **Les actes conservatoires réalisés au cours d'un PISU permettent de préserver la vie d'une victime** dans l'attente d'une prise en charge médicale
- **PISU en nombre limité** : ACR, convulsions, douleur thoracique non traumatique, brûlure, choc anaphylactique, difficultés respiratoires ...

Les PUI se sont développées au sein des SDIS

- **Le CSP définit un protocole particulier relatif à la prise en charge de la douleur**
- **Le plus utilisé = paracétamol IV +++ , nalbuphine -, morphine inj +.**
- **Absence de circuit du médicament spécifique aux SDIS est un frein à l'utilisation de la morphine par les ISP**

Les PUI se sont développées au sein des SDIS

Compensé, en partie, par :

- **Circulaire DSC du 18/11/2010 relative à la mise à disposition de médicaments stupéfiants pour les médecins et infirmiers SP habilités :**
 - nécessité d'un antalgique niveau 3
 - responsabilité individuelle de la dotation
 - fiche de prescription type pour renouvellement

Les PUI se sont développées au sein des SDIS

- **Les médecins sapeurs-pompiers** de mieux en mieux équipés
- **Concourent à l'aide médicale urgente** au sein du SSSM
- **Dotés en médicaments d'urgence** (FENTANYL, adrénaline, CYANOKIT, ...)
- **Dotés en matériel performant** : scope, RAD 57 pour mesurer le CO capillaire, vidéo-laryngoscope, respirateur, dispositif motorisé pour KT intra-osseux, masque CPAP type Boussignac...)

La formation du pharmacien SPP

- **Formation d'intégration et d'adaptation** de SPP permet l'apprentissage des savoirs spécifiques au monde SP et l'assimilation de sa culture
- S'adresse aux médecins, **pharmaciens** et infirmiers de SPP
- Cette formation est **statutaire et obligatoire**

La formation du pharmacien SPP

- **L'enseignement porte sur :**
 - connaissance de la sécurité civile
 - connaissance opérationnelle et du secours médical
 - santé et sécurité au travail
 - gestion d'un service et la formation

La formation du pharmacien SPP

- **Module spécifique PSPP : formation d'adaptation à l'emploi de pharmacien-gérant de PUI**
- **Durée de la FIA : 18 semaines**
- **La FIA doit être réalisée l'année qui suit le recrutement**

La formation du pharmacien SP

- **Diplôme universitaire de Médecine de Catastrophe**
- DU de la faculté de médecine de Nancy **accessible aux pharmaciens**
- Permet au pharmacien de se situer, de connaître **la chaîne médicale des secours et la doctrine de la médecine de catastrophe**

La formation du pharmacien SP

- Formation de **3 fois 1 semaine**
- **Apports théoriques + mises en situations** sous forme de manœuvres de grande ampleur impliquant le personnel du **SDIS 54** et du **SAMU 54**

La formation du pharmacien SP

- **Programme complet et diversifié :**
 - BLAST
 - gestion de l'O2 en situation de catastrophe
 - Terrorisme et risque bio
 - Fiche Médicale de Tri – FMT
 - PMA – Poste Médicale Avancé
 - Secourisme de l'avant ...

La formation du pharmacien SP

- Quelle est la place du pharmacien dans la **gestion des lots catastrophes** (hors PSM 1 et PSM 2) :
 - **Avant la catastrophe**
 - **Pendant la catastrophe**
 - **Après la catastrophe**

La formation du pharmacien SP

- **Avant la catastrophe :**
 - Elaboration des lots en équipe avec médecins et infirmiers
 - Maintien du niveau opérationnel des lots (péremption, conservation, réactualisation)
 - Evaluation des lots lors des exercices

La formation du pharmacien SP

- **Pendant la catastrophe :**
 - Dispense les médicaments et matériels
 - Gère les réapprovisionnements, O2 compris, lors des messages semi-horaires
 - anticipe les demandes selon circonstances (ex : incendie → O2 + CYANOKIT)
 - Rôle identique au CME
 - PCO → adjoint au DSM

La formation du pharmacien SP

- **Après la catastrophe :**
 - Remise en état du parc VSAV en complétant le matériel manquant afin de les rendre rapidement opérationnels dans le cadre du risque courant
 - Remise en état des lots catastrophe le plus tôt possible dans le cadre du risque particulier
 - Remise en état des stocks PUI auprès des fournisseurs habituels

La formation du pharmacien SP

- **Profil type du pharmacien PMA :**
 - Connaît parfaitement le stock
 - Connaît l'organisation des secours
 - Est capable de s'intégrer au dispositif
 - Sait tout faire avec peu, mutualise l'utilisation du matériel au sein du PMA
 - Connaît les procédures de réapprovisionnement
 - Est capable d'anticiper les besoins (nombre UA / UR)

Conclusion

- **Le métier de Pharmacien sapeur-pompier :**
 - correspond à un mode d'exercice **particulier** et **varié**
 - l'action et la responsabilité professionnelle sont **étendues** à l'ensemble du territoire départemental
 - Il s'agit d'un métier **récent** et **enrichissant** au service de la population générale

Merci de votre attention

